

LES ACTIONS RÉGLEMENTAIRES DE L'ÉTAT :

La mise en conformité des rejets des fromageries

Enjeux & Contexte

- > Multiplication des pollutions accidentelles ou chroniques.
- > Garantir la bonne qualité des cours d'eau où un rejet industriel est réalisé.
- > Actuellement application de normes de rejets de l'arrêté ministériel du 5 décembre 2016 et du SAGE Haut Doubs Haute Loue.
- > Valeurs parfois insuffisantes pour garantir une protection des cours d'eau (fixation de nouvelles valeurs nécessaires par arrêté préfectoral).
- > Assurer une réponse systématique (administrative ou judiciaire) pour chaque dépassement de ces valeurs.

Actions réalisées par la DDCSPP et en cours

- > Suivi des rejets lors des inspections et réalisation de contrôle inopiné pour les grandes entreprises.
- > État des lieux des stations industrielles existantes et en projet.
- > Réalisation de contrôles inopinés des rejets (respect des normes de rejets) sur toutes les structures en 2020-2021.
- > Prise de mesures administratives ou judiciaires en cas de dépassement.
- > Signature d'arrêté préfectoraux d'encadrement des rejets (en cours).

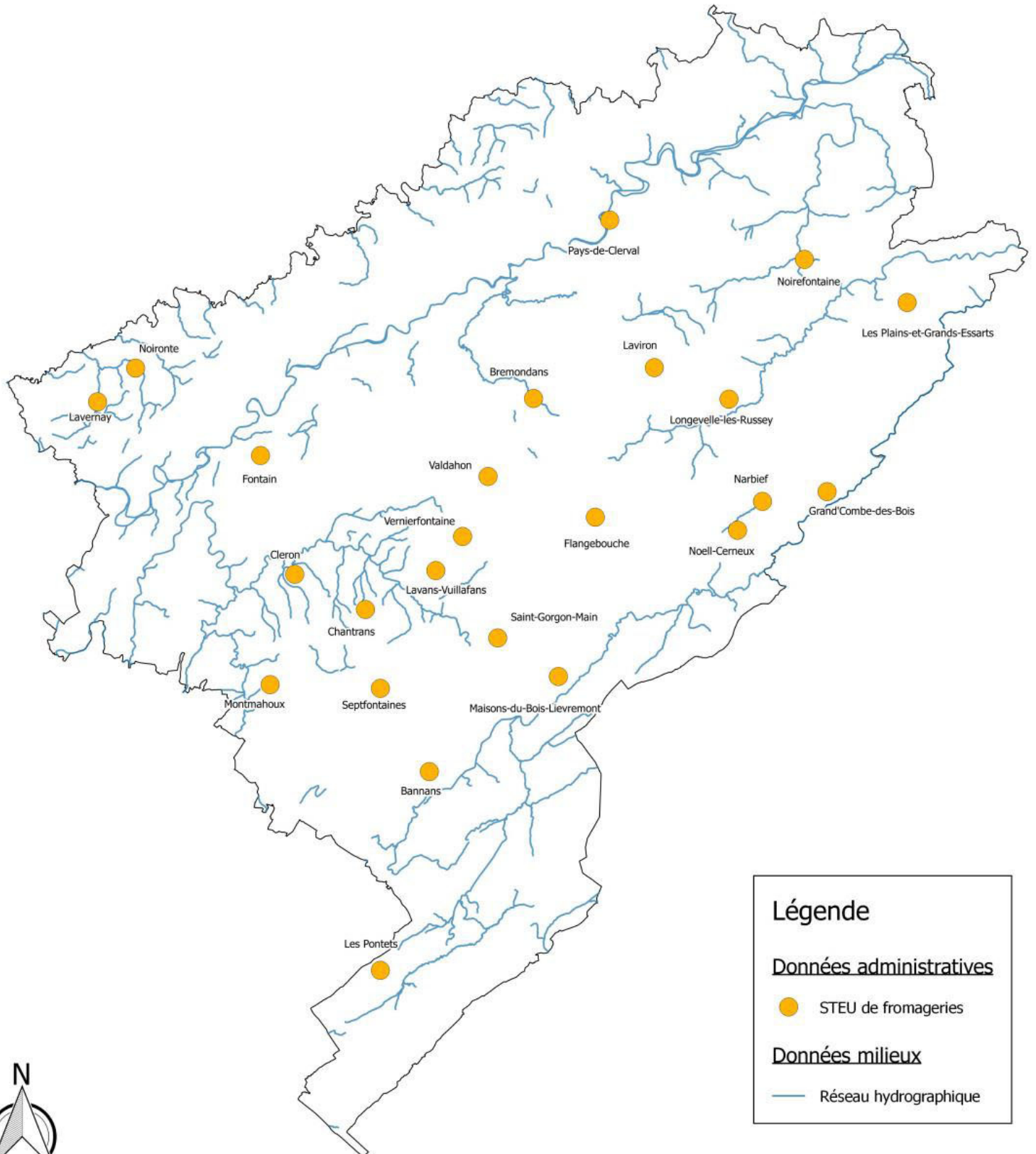
Résultats obtenus en 2020 et début 2021

- > Nombre de station existantes : 26
Nombre de projet reçus : 3
- > Contrôles inopinés rejets réalisés : 21
dont 8 non conformes conduisant à des procédures administratives.
- > Demandes d'étude d'incidence pour les entreprises n'ayant pas un arrêté d'encadrement des rejets propres (traitement des études et prise d'arrêté en 2021).

Suites données

- > Procédures administratives : 8
(évolution à venir pour certains dossiers avec astreinte ou amende...).
- > Procédures judiciaires : 1 à venir en 2021
(réalisée en cas de non respect de mise en demeure).

Localisation des STEU de fromageries dans le Doubs



0 10 20 30 km

Sources : DREAL, DDT, IGN - BD CARTO © Reproduction interdite

Conception : DDT25 ERNF le 24 mars 2021

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHÉSION SOCIALE ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS